



LOU TAMBOURINAIRE

LE JOURNAL MUNICIPAL DE MONTFURON

Novembre 2023



AU REVOIR JACQUELINE !

Jacqueline Ricavy, la « Dame du Moulin de la Dame », s'est éteinte le 16 juillet dernier, à l'âge de 88 ans.

Retrouvez là en vidéo sur notre Facebook : www.facebook.com/mairiemonfuron ainsi que sur la chaîne Youtube de ses amis Raymonde-Cécile et Snai Interlegator : <https://www.youtube.com/watch?v=6I5zZk6agO8&t=17s>



Rétro Été 2023.



Ce fut un été chaud et chaleureux.

La programmation des 15 animations festives et culturelles a attiré un public dense.

Tous les spectacles ont répondu aux attentes et la joie du bien-être brillait dans les regards.

Sous les tilleuls majestueux, les 140 participants savourèrent la gardianne de taureau, en musique et chants du répertoire de la France profonde. Tout l'été, le moulin à vent et le jardin à papillons ont émerveillé les visiteurs venus de l'Europe entière. D'autres venus à pied, en vélo ou en auto ont découvert notre village ; complimentant son charme et enviant notre cadre de vie, ici à la campagne.

Toutes ces attractions furent possibles grâce aux élus, aux bénévoles, aux responsables du Cercle Républicain, à la secrétaire de mairie et aux agents techniques. Je tiens à remercier vivement leurs engagements.

L'été qui fut aussi très actif, a permis de concrétiser de nombreux projets :

- Les panneaux du chemin de randonnée des moulins.
- Le local d'entrepôt technique.
- La pose de nouvelles caméras de vidéo-surveillance.
- L'installation de la fibre optique à la mairie et à l'école.
- Les avancées administratives du parc agro-voltaïque, du lotissement au lieu-dit « Les Auvergnats ».
- Le changement des lampadaires publics.
- L'inauguration de la citerne incendie et de son hélisurface.

Enfin l'automne s'installe, les jours s'écoulent et le festival de couleurs des feuillages nous fascine.

Alors profitons de cette saison rayonnante de beauté naturelle pour des promenades de détente, à la découverte des paysages changeants.

Pierre FISCHER /
Maire de montfuron

SOMMAIRE:

DLVAgglo

VIE COMMUNALE :

Présidence de DLVAgglo p. 2
Au revoir Jacqueline p. 5
Lotissement du Verger p. 6
Un local d'entrepot ! p. 7
Un été culturel & festif p. 8
Photovoltaïque p. 9

AU VILLAGE :

Revue de Presse ! p.10
Au fil des saisons p.15
Portrait p.16
DLVAgglo p.17

CONSEILS

MUNICIPAUX p.12

Numéros utiles p.18
Commerces, Activités
& Artisanat p.18

RENTRÉE SCOLAIRE

Séjour des élèves de l'école en classe musicale !

La classe unique de l'école de Montfuron a réouvert ses portes le 4 septembre 2023.

Elle accueille cette année 16 élèves dont 8 élèves de 3 à 5 ans.

M^{me} Marjorie FONT-BAILLE, notre directrice, a repris son poste à 80% et M. Quentin MARTIN vient la remplacer tous les jeudis.

Les enfants sont déjà partis 3 jours, 2 nuits en **classe musicale** au **Centre de la Fontaine de l'Ours à Auzet** (04). Le séjour s'est bien passé pour les 11 enfants qui ont participé à ce voyage et ce séjour en début d'année a renforcé la cohésion de la classe.

Martine GINESTE /
1^{re} adjointe



PRÉSIDENTENCE DE DLVAGGLO

Les raisons d'une candidature.

Un peu plus de deux mois après la démission surprise de Jean-Christophe Pétrigny de la présidence de DLVAgglo, les conseillers communautaires se réunissaient le soir du mardi 12 septembre afin d'élire son exécutif : *un nouveau président et 15 vice-présidents.*

Seuls candidats, les maires de Manosque, Camille Galtier et de Montfuron, Pierre Fischer ont présentés leurs propositions, avant le vote des conseillers, à bulletin secret.

Voici le discours prononcé par notre maire en préambule de ce Conseil communautaire, qui précisent les raisons et le sens de sa candidature.

A/ DISCOURS DE CANDIDATURE DE PIERRE FISCHER À LA PRÉSIDENTENCE DE DLVAgglo LE 12/09/2023

« La souveraineté appartient à l'ensemble des élus de DLVAgglo et en tant que démocrate j'ai présenté ma candidature à la Présidence en réunion des maires le 6 septembre dernier.

Il y a à peine un mois, 2 compétiteurs étaient sur les rangs avec une majorité des maires pour la candidature de M. ALEVARD Vincent et, subitement, un retour de situation par des transactions manœuvrières la candidature de M. GALTIER Camille est devenue prépondérante, absorbant celle de M. ALEVARD Vincent.

Face à ce retournement de situation il était de mon devoir de maintenir ma candidature.

Loyal, fidèle à M. PETRIGNY Jean Christophe, je partage sa vision sur le devenir incertain de notre agglomération risquant d'évoluer vers la métropole d'Aix-Marseille en nous privant progressivement de toute autonomie.

A cet instant, je tiens à remercier chaleureusement notre ex-président, les vice-présidents, les conseillers communautaires et tous les maires pour tout le travail réalisé durant les 3 années passées.

Jean-Christophe nous a entraîné avec sa volonté indéfectible, sa force de caractère, son dévouement, malgré ses douleurs physiques causées par sa maladie.

Et je vous invite à applaudir Jean-Christophe PETRIGNY.

B/ MES CONSTATS

Le Président d'une agglomération doit pouvoir conduire sereinement un projet de développement visant à unifier et à rassembler tous les maires de son territoire plutôt que de les diviser.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le maire de Manosque qui ne s'était engagé qu'à gérer sa commune occupe aujourd'hui les postes de conseiller départemental et de vice-président de l'agence de développement.

On peut aussi s'interroger légitimement sur l'intérêt de cette société publique locale aixoise qui ne fait pas partie de notre territoire communautaire.

Il convient de se rappeler que les 3 années écoulées ont révélé de manière publique à nos administrés une attitude clivante du maire de la ville centre, parfois arrogante, excessive, allant jusqu'à ne pas siéger aux réunions du conseil communautaire ; ce qui a eu pour effet de ralentir la réalisation des projets d'investissements communautaires.

Les décisions abruptes de démutualisation de certains services ont contribué à alourdir les finances intercommunales et celles de la ville de Manosque.

Enfin, l'ensemble des 25 maires de DLVA et tous les administrés ont besoin d'être rassurés et sécurisés sur la qualité des services et sur un planning des investissements programmés que la communauté d'agglomération leur offre.

Il est évident que de telles ambitions ne peuvent être atteintes que par une personnalité, un manager doté de qualités relationnelles, fédératrices.

Nous ne pouvons souffrir pour la dernière partie du mandat de perpétuelles querelles intestines et triviales régulièrement relatées dans la presse locale, ce qui donne une image très individualiste de nos dirigeants au lieu de communiquer et de gérer en toute transparence, confiance et surtout respect avec le souci de l'intérêt général.

C/ MES PROPOSITIONS

I/ SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE TERRITOIRE : 2 AXES DIFFERENTS ET COMPLEMENTAIRES

Urbanité	Ruralité
Ville-centre de Manosque Soit 23 575 hab. (36,63%). 8 villes moyennes Soit 31 642 hab. (49,17%).	16 communes de - de 200 hab. Soit 9 136 hab. (14,20%).
TOTAL de la population DLVA en 2023 : 25 communes soit 64 353 hab.	

Il s'agira de trouver une répartition équitable des financements par DLVA aux communes en fonction de leurs besoins et de définir les investissements prioritaires.

Le PPI (Plan Prévisionnel des Investissements) est en place et toutes les communes ont transmis leurs fiches de besoins programmés jusqu'en 2025.

Pour les 16 communes de la ruralité, il convient de reconduire le Fonds de Solidarité à hauteur de 800 000 € et de créer un fonds de concours de 500 000 €.

II/ COMPETENCES

Pour les compétences facultatives, le maintien ou la suppression de l'une d'elles est à étudier, tout en rappelant que la suppression de la prise en charge de l'une d'elles par DLVA se reportera sur les communes financièrement.

En tout cas la compétence culture ne doit pas disparaître car son rôle est de tisser des liens et d'attirer les touristes. Néanmoins les financements des investissements sur les bâtiments patrimoniaux ou culturels devront être partagés entre l'agglomération et les communes par des règles de répartitions claires.

III/ GOUVERNANCE

Pour la gouvernance je propose le maintien des attributions des compétences aux vice-présidents et aux délégués communautaires en poste jusqu'à ce jour dans un souci de continuité d'expérience.

Seul changement, l'attribution de la délégation finance à M. Pétrigny Jean-Christophe et création de 2 postes de conseillers délégués :

- **SUBVENTIONS** pour favoriser, activer et contrôler les demandes, leurs circuits et leurs octrois.
- **MARCHES PUBLICS** : aide du service DLVAgglo pour constituer les dossiers importants sujets à complications.

IV/ DECISIONS GENERALES

Aucune décision structurante ne sera prise de manière unilatérale par le Président.

Je prône la collégialité telle qu'elle se pratiquait dans les différentes strates organisationnelles, à savoir :

- **Commissions thématiques.**
- **Bureau communautaire / Conseil communautaire,**
- **Et surtout la conférence des maires** où tous les projets structurants sont débattus sur les plans juridique, financier et technique, avant toutes décisions.

V/ DECISIONS PARTICULIERES

- **Recherche des niches d'économie en matière de fonctionnement ?**
- **Analyse des procédures d'exécution en vue de simplifier et alléger les charges administratives.**

VI/ VALORISATION DES COLLABORATEURS

- Faire en sorte que nos collaborateurs (agents et cadres territoriaux) se sentent valorisés
- Gérer au mieux les équipes
- Créer un environnement au travail favorable
- Développer la formation
- Encourager la progression de carrière

En un mot : motiver les collaborateurs

D/ MON PROFIL

Avec mon parcours d'élu, de Maire de Montfuron depuis 2001, Vice-Président Agriculture dans la Communauté de Communes précédent DLVA et Conseiller Délégué Communautaire en charge de l'Aménagement et du Développement Rural, jusqu'à ce jour.

E/ CONCLUSION

Et mon expérience reconnue, ma vitalité, mes qualités relationnelles, d'écoute, de partage, de coopération et de solidarité permettent d'offrir mes services à DLVA pour toutes les communes du territoire.
Et je serai à hauteur d'humanité conviviale. »

F/ VOTE DE LA PRÉSIDENTE

Avant le vote, Monsieur GALTIER n'avait préparé aucun discours, aucune présentation de sa stratégie et de ses objectifs, mais tout était organisé à l'avance et la compétition ne pouvait être qu'inégale.

Le vote fut ce que j'attendais :

- M. GALTIER Camille : 41 voix 73%
- M. FISCHER Pierre : 15 voix 27%
- Blancs : 2 voix

Maintenant que les Vice-Présidents, les Délégués Communautaires sont en place, j'observerai avec vigilance les promesses du nouveau Président M. GALTIER en matière de solidarité entre communes, en matière de gouvernance et de comportement.

Pour connaître avec transparence et justesse, la gestion des investissements depuis le début du mandat, j'ai demandé l'établissement d'un diagnostic sur la répartition des fonds investis dans chaque commune par DLVAgglo et par compétence pour les années 2020-21-22-23.

Pierre FISCHER /
Maire de montfuron

FIBRE

Installation de la fibre à la mairie / école.

Le 3 octobre dernier, 2 techniciens, sous-traitants d'Orange, supervisés par notre nouveau prestataire informatique Mickaël Quenin (*At Home Informatique*) ; sont intervenus en mairie pour y installer « la Fibre », soit l'internet très haut-débit. La difficulté, rencontrée lors de précédentes tentatives, était de retrouver les gainages existants avant de recâbler.

Désormais, l'école et la mairie disposent d'une connexion internet très haut-débit (beaucoup plus rapide et stable) ; ce qui devenait nécessaire face à la **dématérialisation des procédures : administratif, état-civil, urbanisme...** SD/

SARE

Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique.

M^{me} Bouisset, architecte conseil du PNRL sera en mairie le 21 novembre 15h30.

Les RDV avec l'architecte conseil du PNRL, peuvent se faire :

• par e-mail,
mairiemonfuron@orange.fr

• par téléphone 04.92.76.41.65
les lundis de 14h à 17h et mercredis de 14h à 16h.

www.dlva.fr/dispositif-sare/

France Rénov'
est le service public,
gratuit et indépendant,
pour l'information, le conseil
et l'accompagnement,
dédié à la rénovation
de l'habitat.

Accessible à tous,
France Rénov' :

- Vous aide à concevoir votre projet de rénovation.
- Vous permet de mobiliser les aides financières auxquelles vous avez droit.
- Vous oriente vers les professionnels compétents.

Propriétaires et copropriétaires :
un **parcours simple et unique**
pour tous vos projets
de rénovation énergétique

- 1 Je m'informe avec France Rénov'**
Je me connecte sur france-renov.gouv.fr ou je me rends dans l'Espace Conseil France Rénov' le plus proche de chez moi.
Je suis orienté vers les bons interlocuteurs en fonction de mes besoins, et notamment Mon Accompagnateur Rénov'.
- 2 Je suis accompagné par Mon Accompagnateur Rénov'**
Je conçois mon projet de travaux avec Mon Accompagnateur Rénov' (état des lieux, préconisations financières et techniques).
Mon Accompagnateur Rénov' m'accompagne à chaque étape de mon projet.
- 3 Je réalise mes travaux et peux bénéficier d'une aide MaPrimeRénov'**
Je dépose ma demande d'aide MaPrimeRénov', puis j'obtiens l'accord sur la base de mon projet de travaux.
Je réalise mes travaux, puis je dépose mes factures et je perçois la prime directement sur mon compte en banque.

HOMMAGE

JACQUELINE.

Cérémonie religieuse à l'église de Montfuron, le 21 juillet 2023.



« Chère Jacqueline.

Votre famille, vos proches, vos amis et toutes celles et ceux qui vous aiment sont ici pour vous dire au revoir.

Vous êtes partie avant nous, de manière inattendue dans un champ de votre lieu de vie que vous chériez tant.

Jacqueline, la doyenne du village était l'Amour, la générosité et l'affection incarnés.

Toujours affable, souriante, prête à aider, à donner.

Nous n'oublierons jamais la joie transmise aux enfants et aux parents présents en 2021 au marché d'Avant-Noël quand vous leur avez offert la venue de Père Noël, en avion et en parachute avec bien sûr toute la logistique organisée par son frère Yves.

Nous n'oublierons jamais, ni la fête de ses 88 ans au Cercle Républicain, ni la transmission d'anecdotes de sa vie en particulier en Afrique au service des plus démunis.

Nous n'oublierons jamais son amour de la nature, de sa famille, de ses ânes et toute sa culture engrangée par ses nombreuses lectures.

Profondément touchés, les membres du Conseil Municipal et moi-même présentent à la famille de Jacqueline ses sentiments de sympathie attristée et ses condoléances émues dans la cruelle épreuve à vivre.»

Pierre FISCHER /
Maire de Montfuron

« Jacqueline : un « phénomène » comme le disent les siens !

Jacqueline, quelques jours avant son décès a fait une mauvaise chute ; chute, qui à 88 ans l'a sûrement fragilisée.

Rien ne l'arrêtait, ni ne lui faisait peur ; son caractère était entier, tenace, prête à tout pour arriver à ses fins. Son histoire commence par un mariage avec un boulanger, qui donnera la joie d'avoir 3 enfants : Marc, Denise et Hélène. Mais aussi un frère Yves 8 ans plus jeune, qu'elle aimait et protégeait : Yves, qui nous en parlera tout à l'heure avec beaucoup d'amour et d'émotions. Jacqueline tiendra la boulangerie avec son mari pendant environ 20 ans, puis finalement se retirera, travaillera encore dans un dépôt de pain, gardera des animaux, mais sera aussi la dame de compagnie de la mère d'Edmonde de Charleroux ; rien ne la rebutait ! Elle assurera une mission dans les services administratifs à la caserne d'Aurelle à Marseille puis un jour rencontrera un tchadien qui aura à cœur de lui faire découvrir sa fille restée au pays et famille.

Lorsqu'elle découvrira le Tchad et la pauvreté, la difficulté pour se nourrir, découvrira la vie au jour le jour, sans visibilité du lendemain, elle se lancera dans l'agriculture, achètera 10 000 ha de terrain, du matériel, embauchera du personnel et produira ; voir des enfants souffrir était impossible pour elle ; elle fera partie d'une association pour les enfants du monde. Confiante, pieuse et d'une foi incontestable, elle savait, et le disait, Dieu est présent ; il me protégera et fera pour moi ce que je ne peux faire ! C'est ainsi que, de retour en France, suite au décès de son grand père, elle viendra s'installer à Montfuron, limite Manosque il y a environ 20 ans ; la succession notariale traînant, elle n'hésitera pas à aller faire, enchaînée, du sitting devant la mairie à la stupeur de tous ; elle recommencera pour l'aménagement du chemin d'accès à chez elle. Et, bien sûr, elle obtiendra toujours ce qu'elle attendait depuis longtemps.

Elle aménagera le « moulin de la dame » et vivra de façon très frugale (juste 2 ânes, pas d'électricité, pas d'eau courante : seule la source qui coule en bas de son terrain. Pas de superflu, ce qui lui permettait d'être généreuse pour ceux qui étaient dans le besoin ; elle financera même le billet d'avion du père Noël pour les enfants de Montfuron, et bien d'autres choses, dans la plus grande discrétion. Un grand cœur ! Elle aimait lire, racontait l'histoire de sa vie, communiquait. Son parcours de vie est un vrai témoignage. Un jour à la demande d'une amie de Marseille, elle accueillera chez elle Xavier, que nous entendrons tout à l'heure.

Vivre de peu mais vivre heureux. C'était le credo de Jacqueline, une personne frugale, qui se contente de choses simples, mais riche de la nature qui l'entourait et qu'elle aimait ; être indépendante, mener la meilleure vie possible au milieu de la nature et tout ce qui lui a été donné. Epanouie dans une vie simple, la simple joie d'exister chaque minute. Exister pour accueillir et donner à plus démunis que soi ; aimer comme le Christ, au plus près de la vie, et loin du monde qui s'agite ; aimer les siens dans la confiance et l'abandon total au Christ. »

Simone Dubois /

De La Paroisse du Secteur du Largue

MONTFURON : LA DAME DU MOULIN EST PARTIE

Jacqueline, installée depuis un bon moment dans le moulin de la famille, s'en est allé. Un coin cher à son cœur parce qu'il rassemblait son fils, son petit-fils, son frangin et que de l'autre côté de la colline là-bas à Régusse rôdait le souvenir de sa grand-mère institutrice à Régusse. Il y a quelques années, elle nous avait confié ses souvenirs de petite fille lorsque les Américains sont passés à Pertuis en 1944 : « Je me souviens... j'avais neuf ans... Nos parents étaient inquiets : des résistants avaient hissé le drapeau à la croix de Lorraine sur la mairie et les Allemands menaçaient de détruire notre ville. Un dimanche au milieu du mois d'août : un vrombissement épouvantable, c'est l'armée allemande qui fuit. Les véhicules ne s'arrêtent pas, ils filent vers le Nord. Un moment plus tard, de nouveau, on entend un bruit étourdissant : deux tanks américains qui remontent de la plaine. D'autres suivent avec des Jeeps, des soldats... Pertuis est libérée, crient les gens dans la rue. J'ai su par la suite que Pertuis avait été la première ville de Vaucluse



Jacqueline à droite en robe blanche.

libérée par les Américains le 20 août 1944. Elle avait échappé à une destruction féroce programmée par les Allemands. Je me rappelle que j'étais montée sur un char. Les soldats américains nous avaient donné des bonbons et des chewing-gum.

L'un d'eux nous a montré la photo de ses enfants, et puis un autre et encore un autre...

Il ne faut pas en vouloir aux soldats allemands : ils sont comme nous, ils obéissent aux ordres. Il faut en vouloir aux responsables, aux chefs qui leur donnent des ordres...

Quelques semaines après, nous avons reçu des prisonniers allemands qui ont travaillé dans les fermes. Eux aussi nous ont montré les photos de leurs enfants...»

« Quelle connerie la guerre ». Jacques Prévert.

Brave Jacqueline, toujours prête à vous recevoir, là-bas au-dessus du ruisseau plein de fraîcheur, une table des bancs, tout pour faire halte. Adieu, Jacqueline, à se revoir pour un pique-nique sur un nuage.

Marc DONATO (CLP)

HPI N°30 du 28 juillet au 3 août 2023.

LOTISSEMENT DU VERGER COMMUNAL

Compte-rendu de la Réunion Citoyenne du 17 juillet 2023.

Introduction

« Bienvenue à toutes et tous pour cette rencontre citoyenne en vue de vous présenter les projets structurants de développement durable étudiés au sein du conseil municipal de Montfuron.

Il s'agit du parc photovoltaïque et du lotissement prévus dans le programme de la mandature 2020-2026.

Des commissions d'élus se sont réunies de nombreuses fois depuis 2020 avec les responsables de VOLTALIA pour le photovoltaïque et avec ceux d'AXEDIA ici présents : Mme MICHEL Prescillia, Mme DESSUGES Agathe et Mr MARTINS Sébastien en charge de l'élaboration du projet d'aménagement de 17 lots.

En ce qui concerne ce projet immobilier, la commission d'urbanisme présidée par notre adjoint Gérard GUILLOT a déployé des heures de réflexions et d'actions avec son équipe très participative à savoir : Sylvain D'APUZZO, Manon BEAUVOIS, Théo YABI et Sophie BARTHELEMY.

À cet instant, je tiens à nouveau à honorer tout le travail élaboré « petit à petit » dans ses évolutions et à remercier chaleureusement toute l'équipe. Tous les élus ici présents et aussi absents sont reconnaissants de cet abondant travail. Pour les absents, je vous prie de bien vouloir les excuser : Mme BEAUVOIS Manon, Mme CABIRAN Alexandra et Mme BARTHELEMY Sophie.

Enfin sans tarder, je donne la parole à Gérard pour le déroulé des présentations. »

[La présentation du projet photovoltaïque est résumée page 9]

Présentation du dossier du lotissement du lieu-dit « Les Auvernias », appelé « Les Maisons du Verger ».

Gérard Guillot présente le plan d'implantation du lotissement suite à la modification simplifiée du PLU actée par délibération du 08/06/23 comprenant :

- la partie constructible 9560 m².
- les parties vertes 4664 m².

Soit 1ha 42 a 24 ca.

Il est rappelé que ce lieu est en **zone à urbaniser** depuis la mise en place du PLU en 2015 et que le verger communal, créé en 1996, **n'y était déjà plus inscrit**.

Les arbres encore vivants aujourd'hui, essentiellement des oliviers, seront maintenus sur le parcellaire construit ou déplacés sur la partie verte principale du Jardin de Pluie. Un chemin sera créé pour l'accès aux terres agricoles communales affermées au GAEC « Mademoiselle de Provence ».

Enjeux :

1) Le Traitement paysager.

Les 17 villas construites seront accessibles par l'avenue St-Elzéar, via une voie de desserte principale à double sens, longée d'une voie piétonne, avec une aire de retournement à son extrémité ouest.

L'aménageur s'est engagé à implanter :

- des clôtures grillagées cachées par des haies arbustives sur toutes les longueurs de la voie principale (1400 plants), y compris des massifs arbustifs et 30 arbres à haute tige.
- des noues et espaces verts hydrauliques avec de nombreux plants de vivaces et graminées.

L'entrée du lotissement sera agrémentée de murs en pierres sèches avec incorporation de boîtes aux lettres et en bordures sur la partie verte des colonnes de tris seront enterrées. Aucune visibilité sur les constructions n'est constatée depuis l'avenue St-Elzéar, bordée d'une haie de végétaux déjà existante mais qui sera totalement rénovée. Seule l'entrée du lotissement sera visible.

2) Organisation et composition urbaine.

L'objectif était de prendre en compte la topographie du terrain pour l'aménagement d'ensemble des lots en cohérence en termes d'implantation, d'accessibilité, d'ouverture de la visibilité vers le magnifique horizon sud, et en lien avec le centre ancien relayé par un chemin piétonnier.

Les lots sont d'une surface moyenne de 500 m² ; 12 maisons seront groupées deux à deux par les garages et 5 seront indépendantes.

Le sens des façades dominant respecte ceux du village en maximisant les apports solaires.

Les constructions intégreront au minimum les normes en vigueur antisismiques et isolation thermique.

La gestion des eaux pluviales est traitée au niveau de chaque lot ainsi que par le jardin de pluie avec sa mise en valeur paysagère.

3) Desserte et réseaux.

Le déploiement des lampadaires, le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement qui passent à proximité, au réseau électrique (qui nécessitera peut-être un transformateur nouveau pris en charge par l'aménageur), ainsi qu'à la fibre haut-débit, sont des opérations prévues en collaboration avec la DLVA et Enedis. Pour le stationnement, chaque maison est pourvue de 2 emplacements à son entrée **et l'aire de retournement est dimensionnée pour les véhicules d'intervention**.

4) Aspect des constructions.

Les constructions doivent présenter une simplicité de volume, une unité d'aspect et de matériaux, compatibles avec la bonne économie de la construction.

Le caractère patrimonial du bâti provençal peut affirmer un caractère contemporain. Les terrasses doivent prévoir des protections solaires. Des toitures en tuiles canal ou romane, en matériaux traditionnels, sont prévues pour les parties habitables ; des toitures terrasses pour les garages pourront être végétalisées et des panneaux solaires pourront y être autorisés.

Les façades, les volets, les fenêtres, les portails, les clôtures, les murs... sont réglementés par un cahier des charges qui a été validé par l'Architecte des Bâtiments de France.

5) Juridique et financier.

Dans l'enquête des personnes publiques associées, concernant la modification du PLU, aucun administré n'a soulevé de questions. Il n'y a donc pas d'opposition officielle au projet de lotissement. Cette modification du PLU et la promesse de vente du terrain à construire ont été délibérées par le conseil municipal (10 voix pour, 1 contre).

La vente est actée au prix de 470 000 €, auquel s'ajoute un des 17 lots viabilisés, il sera destiné à la construction d'un bâtiment à usage locatif d'habitation ou d'activité tertiaire, l'objectif étant de garder un bien immobilier communal dont les loyers viendront aider le budget de fonctionnement de la mairie.

En conséquence le prix de vente au m² aménagé constructible s'établit à 54,31€ /m².

(Valeur du terrain aménagé rétrocédé : 492 m²x100€/m² = 49200€. Prix total 470000 + 49200 = 519200€. Prix au m² aménagé constructible : 519200/9560 = 54,31€ /m².)

6) Adaptation commerciale.

Ce lotissement correspond à la demande actuelle des jeunes acheteurs potentiels, d'autant que les PTZ (prêts à taux zéro) sont maintenus et confortés pour les primo-accédants ; et que le marché immobilier en pénurie de projets est favorable même en période d'inflation.

7) Les visas obligatoires.

- **Le visa architectural garantira le respect d'une harmonie architecturale pour l'ensemble du lotissement avec un contrôle de l'instruction des permis de construire.**
- **Le visa hydraulique : les acheteurs devront gérer les eaux pluviales à la parcelle, en créant des ouvrages de rétention des eaux d'infiltration.**

La conformité sera contrôlée et sans ces visas, une demande de permis de construire ne pourra pas être accordée.

Conclusions :

La réalisation de ce projet de lotissement étudié depuis plus de 12 ans, permettra d'accueillir de nouveaux habitants, de maintenir l'école à classe unique, de conserver l'autonomie décisionnaire du Conseil Municipal et d'investir dans l'aménagement végétalisé et le pluvial de la place du village et des ruelles ou autres projets structurants.



Le débat houleux :

Après cette présentation exhaustive, les représentants de l'association Montfuron Avenir ont pris la parole. Rappelons que l'assemblée générale de cette association avait décidé à l'été 2022 suite à la canicule et à la sécheresse ambiante de s'opposer à ce projet.

Les points de vue exprimés mentionnaient que la réalisation de ce projet immobilier :

- **Porterait une atteinte grave au paysage.**
- **Contribuerait à une artificialisation des sols en ne préservant pas les espaces naturels.**
- **Participerait au réchauffement climatique, entraînant une augmentation des émissions de CO2 due aux transports.**
- **Ne préserverait pas la vue du village depuis le sud.**
- **N'a pas été conçue dans le prolongement urbanistique du village malgré la voie piétonne prévue.**

Les points de vue de chacune et de chacun ont été entendus et respectés mais aucun consensus ni compromis n'a pu naître de ces échanges parfois vifs et emportés, alors que l'enjeu majeur c'est la survie du village en tant que commune.

Pierre FISCHER /
Maire de montfuron

UTILE ET CACHÉ

Je suis arrivé à Montfuron le 21 aout 2023, je pèse 3,5 tonnes et je mesure 12 mètres !

Qui suis-je ?

Un container maritime qui n'a fait qu'un seul voyage et qui va permettre de rassembler en un seul espace les matériaux, matériels et outils qu'utilisent régulièrement nos chers employés communaux Laurent et Gonza.

Jusqu'à aujourd'hui tout cela était dispersé dans 2 lieux privés et 2 petits coins des bâtiments communaux :

- D'une part le local situé 80m sous la chapelle S'-Éizéar dont nous allons arrêter la location (*échafaudages, panneaux de signalisation, panneaux électoraux, bétonnière, sel de déneigement*) et le hangar du lieu-dit Les Granges mis à disposition gracieusement (3 pallox contenant les éléments de construction de la crèche).
- D'autre part **le sous-sol de la mairie** (*peintures, tronçonneuse, taille haie, souffleur*) et **le fond de l'église** (*échelle, tondeuse, débroussailleuse*) où on pouvait sentir parfois des odeurs d'essence.

Cet entrepôt est caché entre le talus et la haie de cyprès qui longe les courts de tennis. L'accès est proche et facile à pied ou avec la camionnette. **Il est surveillé par une caméra apposée sur la médiathèque.**



Sa mise en place a nécessité l'intervention d'une puissante grue de la société Lafont.



L'achat du container à la société Mouv'box, sa livraison et le grutage pour la mise en place ont coûté au total **5 775 euros HT.**

Laurent, Gonza, à vous de solliciter votre imagination et votre sens de l'organisation pour y ranger au mieux tous les stocks et outillages.

Gérard GUILLOT /
2° adjoint

UN BEL ÉTÉ CULTUREL & FESTIF



En juin : L'école visite le Jardin à Papillon.



Des vide-greniers...



Sam. 16 sept. : « Derniers mots » C^e Cœur accord.



Vendredi 30 juin, « Osons le Grand Amour ».



Samedi 5 et dimanche 6 août : C'est la Fête au village !



Mariage au moulin.



Maison

Lundi 14 août : Cinéma de Pays.



Samedi 22 juillet : Concert « Boris Vian ».



Dimanche 14 mai : « Le secret de M^{re} Cornille » au Moulin.



5^e Rencontres photos de Montfuron.



Ven. 18 août : « Il était une fois Marcel Pagnol - S.2 ».



Samedi 19 août : « M. ORANGE ».



Dim. 10 sept. : Concert de Musique classique.



Mardi 31 octobre, « Halloween. Une 50^{aine} de personnes dans les rues du village.

FÊTE VOTIVE À DEUX PAS D'UN JOLI MOULIN ET DE SES PAPILLONS.

Montfuron a offert à ses habitants une jolie fête votive.

En ligne sur www.hauteprovenceinfo.com/

Véritable journée du maire et de son équipe municipale de Montfuron pleinement investis avec repas champêtre, vernissage de l'expo-photo des 5^e rencontres photographiques et la visite guidée du jardin à papillons.

Les festivités du samedi 5 août débutèrent comme à l'accoutumée par une messe célébrée par le prêtre du secteur le « Padre » **Fredy Armando** ; pour se clôturer en beauté par un bal endiablé, mené par le **DJ Didou** et ses danseuses.



Quant au **repas champêtre**, il est devenu au fil du temps le rendez-vous à ne pas manquer pour les « amoureux de Montfuron », pierreverdants et autres habitants

des alentours, toujours ravis de monter jusqu'au village pour s'y régaler, goutant avec joie l'accueil montfuronais et le cadre idyllique offert par le square Jean Fabre.

C'est ainsi qu'une assemblée de plus de **140 convives** a rejoint les Montfuronais pour y boulotter l'excellente gardianne de taureau préparée par Patricia et Lulu du traiteur « miam miam glouglou » de Manosque, ou pour les enfants les succulents hamburger-frites du Cercle Républicain. Tout cela accompagné par une animation musicale latino impromptue du caricaturiste brésilien **Joe Bonfim** puis celle, prévue, et tout à fait charmante, de **M. Pierre-Alain Wehr et de ses chansons françaises.**



Plus populaire et villageoise, mais tout aussi réussie, la journée du dimanche reposait sur 3 temps forts : un concert Pop-Rock, par le **groupe Symbioz**, le vin d'honneur du

Maire et du Conseil Municipal et le concours de Pétanque (malheureusement écourté en raison du vent... à décorner un bœuf).

La municipalité et tous les participants tiennent à remercier chaleureusement les membres du Cercle Républicain et de la Boule Montfuronaise ainsi que tous les autres bénévoles ; sans qui ces journées n'auraient pas connu une telle réussite.

D'S

PROJET AGRI-PHOTOVOLTAÏQUE DU ROCHER

Il s'étendait à l'origine sur 12 hectares, ramené aujourd'hui à **8 ha clos** afin de respecter les enjeux de visibilité et d'éviter une zone humide identifiée par l'**étude faune flore** qui a été réalisée pendant une année sur site.

4 hectares seront implantés avec **2 ha de panneaux photovoltaïques** dont la puissance crête sera de **4,6 mégawatts** et la production annuelle de plus de **7 000 MWh** (*cette production correspond à la consommation moyenne annuelle de 1 500 foyers*).

Le terrain est propriété communale et la location annuelle à l'entreprise choisie sera de l'ordre de **30 000 euros**.

Ce projet ne nécessite aucun défrichage ni aucune perte de surface forestière et prévoit le maintien de 2 îlots de chênes remarquables. La voie périphérique externe utilise une partie des chemins existants dont le chemin de randonnée actuel.

L'intérieur de la zone clôturée fera l'objet d'un ensemencement et d'un entretien adapté à l'activité pastorale qui y sera maintenue et ainsi protégée des loups et des sangliers.

Le projet est à l'étude depuis 5 ans et peine à se concrétiser à cause de nombreux freins administratifs.

Mais la loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables devrait nous aider à avancer.

Cette loi invite les communes à recenser les espaces et les moyens de ces productions. À Montfuron, il n'est pas question de déployer l'hydraulique et l'éolien. Et pour le solaire, la loi rend possible d'envisager **3 projets** : le **parc** décrit ci-dessus, **des ombrières** sur le parking d'entrée de village (parce que sa surface dépasse 1500 m²) et des **panneaux sur la toiture** du bâtiment école mairie.

Gérard GUILLOT /
2^e adjoint



SONDAGE

Nom : Prénom :

Adresse :

- **La loi d'accélération des énergies renouvelables nous demande de recueillir les avis des habitant(e)s. Merci de nous exprimer votre point de vue en répondant à ce questionnaire :**

Pour les projets ci-dessous ? Êtes-vous :	Favorable	Opposé	Sans avis
Parc agrivoltaïque du Rocher			
Ombrières au Parking (Aire d'accueil)			
Panneaux sur toiture de la mairie			

- **Réponses individuelles. Cochez ✓ les cases correspondantes.**
- Merci de photocopier ou reproduire ce bulletin sur papier libre, si besoin et de nous le retourner à la **Mairie de Montfuron - Place de la mairie - 04110 Montfuron**
- Ou par e-mail : mairiementfuron@wanadoo.fr

REVUE DE PRESSE !

Montfuron, ses animations, son édile, ses artistes... ont fréquemment été cités dans la Presse ses derniers mois. Petit florilège.

MONTFURON : UNE VISITE DU JARDIN À PAPILLONS !

« Pour protéger la nature il faut d'abord la connaître ». C'est ainsi que Pierre Fischer, maire de Montfuron introduisait la visite guidée du Jardin à Papillons, qu'il présentait pour la première fois – en dehors des visites lors des fêtes votives – aux nombreux Montfuronais qui avaient répondu présents à son invitation.

Petit-fils d'un entomologiste, photographe impliqué dans un groupe actif et très intéressé par le sujet, le maire a d'abord détaillé les raisons qui ont motivé à la réalisation de ce projet. Depuis l'étude de faisabilité, en 2009 pour trouver le lieu le plus favorable, au pied du moulin, en partenariat avec Proserpine, l'association à l'origine du Jardin des papillons de Digne où 62 diurnes ont été recensées, soit autant qu'à Digne, pourtant réputé le site le plus riche d'Europe ! Jusqu'à l'installation en 2012.

Celle-ci ayant débuté par la préparation du terrain, puis par la plantation de massifs végétaux, par des travaux d'irrigation et enfin l'installation de bancs, de 30 panneaux pédagogiques et de 32 macro-photos sur panneaux dibond. Une clôture anti-sanglier ayant dû être rapidement installée par la suite car ils ravageaient tout. En outre, une extension en jardin potager collectif irrigué est possible en contrebas de ce site de 7000 m².

Un projet dont le coût total, en partie subventionné, a avoisiné les 100 000 euros (en comptant les clôtures) et qui attire de nombreux touristes.

Possédant six pattes et quatre ailes les papillons ou lépidoptères sont méconnus du grand public. Ils ont pourtant une importance primordiale dans notre écosystème. Ils assurent comme les abeilles et coléoptères la pollinisation et donc la reproduction des plantes. Leur cycle de vie est variable : de trois semaines pour la plupart à dix mois pour certaines



espèces qui hibernent. Exception faite du monarque, un papillon d'une taille remarquable qui vit plus d'un an, la vie pendant laquelle il effectue un périple aller-retour de 4000 km entre Canada et Mexique. Sur les 250 000 espèces recensées dans le monde, la plupart sont celles anciennement qualifiées d'hétérocères (papillons de nuit) : on en compte 4500 en France, alors que les autres étaient classées comme rhopalocères, dont 250 espèces vivent dans notre pays.

Plusieurs objectifs ont présidés à la création de ce projet : un objectif pédagogique : pour expliquer les quatre étapes de transformation (œuf, chenille, chrysalide, papillon) des lépidoptères et leur utilité; un objectif entomologiste, avec un recensement annuel (aujourd'hui quatre vingt deux espèces dont trois supposées disparues car non observées depuis 15 ans); un objectif scientifique : les papillons intéressant beaucoup la recherche pharmaceutique (pour des molécules de médicaments) et les industriels de l'aviation qui cherchent à imiter pour le revêtement des avions leurs écailles et la poudre qu'ils produisent sur leur ailes en cas de pluies.

Le maire a ensuite évoqué son ambition de développer encore le site, car celui-ci est totalement préservé, les agriculteurs de la commune étant en bio, les particuliers étant encouragés à se passer de pesticides, notamment des projets de partenariat, pour en faire un « haut-lieu » de la biodiversité et de la recherche entomologique. Voir, éventuellement en faire un « naturoptère » (en élargissant le site à la protection d'autres espèces, en particulier les coléoptères).

D'S (CLP)

HPI N°26 du 30 juin au 6 juillet 2023.

MONTFURON LANCE SA SAISON ESTIVALE !

De nombreuses manifestations, ces trois dernières semaines ont animé le cœur du village de Montfuron... Tout d'abord, « la fête aux Moulins », organisée par « Les amis des fours et des moulins » avec le soutien de Géosel, qui au lendemain d'une journée au moulin à aube de Dauphin, à la Mort d'Imbert, s'est installée autour du Moulin de Montfuron pour un après-midi de conférence et de folklore, avec du théâtre – le « Secret de Me Cornille », d'Alphonse Daudet, joué par « Lou Rodo Osco Manosco » – et un baléti !

Fin mai, alors que le « Bir Bar Broc » organisait son premier vide-greniers de l'été, l'Office de Tourisme programmat à l'occasion de la « Fête de la Nature » deux visites guidées du « Jardin à Papillons » et du Moulin. Enfin, le 3 juin Montfuron Avenir, association de défense de l'environnement, des paysages et de la qualité de vie, organisait un pique-nique sur la place du village dans le cadre de « La Fête des voisins ».

Un avant-goût – et aussi une façon de lancer – la saison festive et culturelle de l'été 2023 qui s'annonce, en toute modestie, riche et variée. Au programme : du théâtre, des concerts, des repas, notamment lors de la fête votive... Mais aussi du cinéma et des expos photos ! Un bel été en perspective.



Prochain rendez-vous le Jeudi 15 Juin à 18h30, au Moulin : le maire y invite la population pour une visite commentée du Jardin à papillons pour lui présenter le site et ses enjeux.

D'S (CLP)

HPI N°23 du 09 au 15 juin 2023.

Zoom sur... Les bacheliers montfuronaises



Maëlle et Lolie honorées pour leur bac. Maëlle Rouger et Lolie Durand, qui habitent à Montfuron, ont obtenu la mention très bien au baccalauréat. Élèves du lycée Esclançon de Manosque, elles ont commencé leur scolarité dans la classe unique de Montfuron. Maëlle a présenté le baccalauréat Spécialités Physique-Chimie, SVT et se destine à des études de médecine. Lolie a obtenu, quant à elle, le baccalauréat Spécialités Histoire Géographie - Géopolitique, Sciences Économiques et Sociales. Maëlle et Lolie ont été reçues à l'Hôtel de Région à Marseille où une bourse au mérite de 400 € leur a été remise. /PHOTO DR

La Provence - 10 juillet 2023

MENTION TRÈS BIEN POUR MAËLLE ET LOLIE !

Mercredi 5 juillet, deux anciennes élèves de la classe unique de Montfuron, Maëlle Rouger, jeune montfuronaise et Lolie Durand, qui a vécu quelques années avec a famille au village, ont été reçues à l'hôtel de la région à Marseille, par Renaud Muselier, président de la région PACA ; lors d'une cérémonie où des médailles, diplômes et cadeaux ont été remis à un panel de bacheliers 2023 ayant obtenus la mention « très bien » !

Félicitations également à Elsa, qui a aussi fréquenté l'école de Montfuron et a obtenu son Bac binational italien ; ainsi qu'à Clémence Rochu, reçue au bac spé. maths et physique-chimie avec mention **Très Bien**.

Bravo à ces jeunes filles brillantes qui font notre fierté et la « gloire » de notre école communale et de leurs « pairs » qui en ont fréquenté les bancs. Nous leur souhaitons une pleine réussite dans la poursuite de leurs études.

P.s : félicitations aussi à tous les enseignants, dont nos maîtresses, qui les ont accompagnées durant leurs parcours scolaires !

SD/

MONTFURON : LOTISSEMENT DU VERGER... ÉCHANGES HOULEUX

Cela faisait des années qu'une réunion publique était réclamée par Montfuron Avenir à propos du projet de lotir le terrain communal dit du Verger : un ancien verger conservatoire du PNRL, où les arbres (amandiers, poiriers, pruniers et oliviers...) sont encore très vivaces et productifs. D'autant plus que l'association, qui pendant longtemps demandait à être associée à la réflexion et au cahier des charges s'est depuis un an positionnée contre le projet, qu'elle juge désormais à contretemps des nouveaux enjeux liés au réchauffement climatique et à la sécheresse ainsi qu'à contrecourant des directives de « non-artificialisation des sols » de la loi SRU qui tardent à être déclinées aux échelons locaux. La municipalité a donc organisé dernièrement, une réunion publique afin de présenter non seulement l'état d'avancement de ce projet, mais aussi celui du parc photovoltaïque; ainsi qu'expliquer les raisons de leurs divers retards et contretemps. C'est à Gérard Guillot, 2e adjoint en charge de la commission urbanisme, que revenait d'introduire la réunion par une intéressante présentation du projet de parc photovoltaïque, de son évolution et des différents obstacles administratifs restant à

franchir. Celui-ci tend maintenant vers de l'agrivoltaïsme mêlant production d'électricité verte et élevage ovin. Après quelques questions-réponses qui tendent à démontrer le consensus autour de ce projet, vint la présentation du projet d'aménagement d'un lotissement et de son règlement architectural par les représentants Axedia / GDH - l'aménageur retenu par la commune - ainsi que du cabinet d'architecture Quaillemonde et d'Innovinfra pour la VRD, associés au dossier. Des explications claires et détaillées qui ont su montrer la qualité du travail effectué. Vint ensuite le temps des échanges... Et d'un changement radical d'atmosphère entre opposants au projet et partisans... Chacun a essayé de présenter ses arguments, sans vraiment y parvenir. Et à l'exception des interventions des aménageurs, visiblement rompus à l'exercice, très intéressantes, les discussions tournèrent rapidement au dialogue de sourds. Maintenant qu'en sera-t-il au final sur ces éventuelles réalisations, il revient à la municipalité de le déterminer.

D'S (CLP)

MONTFURON : DU MONDE POUR « LES CUISINES DU MONDE »

À cœur de l'été, parmi les nombreuses manifestations organisées sur Montfuron, les habitants peuvent retrouver depuis plus de vingt ans maintenant les « Cuisines du Monde », organisées par l'association Montfuron Avenir.

Ainsi, celle-ci propose un repas partagé, le temps d'une soirée bucolique, dans la chapelle Saint-Elzéar ou sur son parvis, selon la météo. La manifestation rassemble toujours entre 60 et 80 Montfuronais, permanents comme estivants, ravis de se retrouver pour déguster les petits plats des uns et des autres, parfois typiquement provençaux, parfois plus exotiques. Cette année, c'était l'occasion pour les organisateurs de fêter les 25 ans de leur association.

Quelques jours après cet événement, Montfuron Avenir organisait en plus petit comité sa sortie culturelle à Salagon et projette de visiter le village de Montlaux. Durant le même week-end, le Bir Bar Broc proposait un vide grenier et la commune une soirée « 1001 contes » ainsi qu'une belle séance de cinéma en plein air.

D'S (CLP)



Zoom sur... Samuel, gagnant du concours d'écriture

Un Montfuronais, gagne le concours d'écriture des Correspondances

Ils étaient 400 enfants à participer au concours d'écriture mis en place par le festival des Correspondances. Chacun d'entre eux devait écrire une lettre. Samedi dernier, après lectures de tous les courriers, l'annonce est tombée, et c'est Samuel Cahuzac, élève de CE2 de l'école de Montfuron qui a remporté ce concours. "J'ai écrit à Chacha, c'est mon chat, et je voulais lui donner un peu d'amour", répond Samuel quand on lui demande à qui sa lettre était adressée (voir courrier ci-contre).

Le petit garçon, amoureux des livres, est très fier d'avoir gagné ce concours. "J'étais super joyeux quand j'ai appris la nouvelle, c'était inattendu pour moi. Je n'aurai jamais cru être premier", sourit-il.

F.R.I.



La Provence - 28 septembre 2023

Christian CHENEZ (CLP)

MONTFURON : M.ORANGE CLÔTURE « LES ESTIVALES » ET UNE BELLE SAISON CULTURELLE

C'est à Montfuron qu'est revenu le soin, pour le trio marseillais M. Orange de clôturer la 13^e édition du festival itinérant Les Estivales, portée par DLVAgglo; au cours d'une soirée endiablée où leur choix de reprises dansantes et festives a réussi à enflammer la place du village et sa piste de danse.

C'était aussi pour le groupe, par la même occasion, une manière de mettre joyeusement le point final de la belle programmation estivale de Montfuron; dont les animations culturelles et festives ont réjoui estivants et Montfuronais : conférences, expositions, vide-greniers,



théâtre et contes, concerts, repas et cinéma en plein air...

Une programmation qui connaîtra toutefois des prolongements en septembre - non plus en plein air, mais à la chapelle St-Elzéar - avec encore du théâtre et un concert de musique classique; puis fin novembre avec le marché de l'Avent et la présentation de la crèche de Noël... Preuve de la vitalité du village. Que tous les organisateurs (la municipalité et les associations) et bénévoles en soient remerciés.

D'S (CLP)

CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez désormais l'intégralité des comptes-rendus de nos conseils municipaux sur notre wite web : montfuron.dlva.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2023

G. GUILLOT, 2^e adj. fait la lecture de l'introduction rédigée par le Maire et ses Adjointes, relative aux deux recours gracieux (2 lettres recommandées avec accusés de réception reçues le 24/04/2023) et définit le « *Recours gracieux* » comme étant une la procédure préalable de saisine exercée de manière amiable avant un recours contentieux devant (...) le tribunal administratif. (...).

1) Examen du recours gracieux du 20/04/2023 aux fins de retrait de la délibération du 20/02/2023 approuvant la promesse de vente du terrain du Verger à AXEDIA

2) Examen du recours gracieux du 20/04/2023 aux fins de retrait de la délibération du 20/02/2023 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune

- **Les objets** sont : « *Recours gracieux aux fins de retrait de la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2023 approuvant la promesse de vente du terrain du Verger à Axedia* » et « *Recours gracieux aux fins de retrait de la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2023 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Montfuron* ».
- **Les requérants** sont « *Luberon Nature* », « *Montfuron Avenir* », « *Sophie Barthelemy* », « *Denis Lieutier* », « *Florence Lize-Lieutier* », « *Georges Bertrand* », « *Carola et Gerhard Pfennig* ».

Après lecture des documents et précédentes délibérations et après avoir procédé à l'instruction des deux recours gracieux, le CM répond pour chacun des deux recours « *qu' aucun des éléments invoqués n'est susceptible de remettre en cause la légalité de cette promesse de vente* » ; et après délibération (9 pour et 2 abs.) décide :

- *De rejeter les deux recours gracieux du 20/04/2023.*

Compte-rendu intégral en ligne sur : montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2023/10/CR-08-06-23.pdf

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

1) Acceptation du don de l'association «Les lys des champs», de matériel à l'école d'un montant de 984.93 €

M. Gineste, 1^{er} adj. expose au CM qu'il convient d'accepter le don de l'asso. « *Les Lys des Champs* » à l'école : 2 tables scolaires réglables, 8 chaises nuage T5, 4 chaises nuage T4.

Après délibération le CM décide :

- *Accepter le don afin d'être en accord avec les assurances ;*
- *Procéder à la l'élaboration à un contrat d'assurance.*

2) Proposition de l'ONF - Programmation annuelle de travaux

G. Guillot, 2^e adj. rappelle que l'ONF, nous fournit un bilan annuel technique et financier concernant les opérations réalisées dans notre forêt communale (18.87ha), constituée de 4 unités : *Souvestre, Saint Pierre, le Pastre et le Grand Logis* ; et propose chaque année un programme annuel de travaux, en application du régime forestier. Pour cette année, Cyril Chaumet, technicien forestier territorial, nous propose la création d'un périmètre autour du canton Saint Pierre : ouverture de layons avec peinture de liserés et placards pour un montant de 3 720€ HT.

Après discussion, le CM décide de :

- *Ne pas donner suite au programme de travaux présenté.*

3) Désignation d'un référent déontologue

M. le Maire expose au CM que cette décision avait été présentée puis ajournée lors du CM du 20/02/2023, car nous étions dans l'attente d'informations supplémentaires du CDG de Volx. Il rappelle que la désignation d'un référent élu déontologue est une obligation avant le 1^{er} juin 2023.

« *Tout agent public, qu'il soit fonctionnaire ou contractuel, a la possibilité de faire appel à un référent déontologue pour obtenir « tout conseil au respect des obligations et principes déontologiques » auxquels il est soumis.* »

Celui-ci peut être saisi de toute question relative au respect des valeurs déontologiques (dignité, impartialité, neutralité, laïcité, probité intégrité), au cumul d'activités, au devoir de réserve et à la liberté d'expression, à la discrétion ou au secret professionnel, à la prévention des conflits d'intérêts, notamment, dans le cadre d'un signalement par le lanceur d'alerte.

Il doit apporter une réponse et un conseil adaptés aux spécificités de service et des missions des agents qui le sollicitent.

M. le Maire, propose que le référent soit choisi au niveau départemental par le CDG et d'en attendre la désignation.

Après délibération le CM décide :

- *D'accepter cette proposition.*

4) Participation financière au budget Fonds de Solidarité pour le logement (FSL)

M. Gineste, 1^{er} adj. rappelle que le

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été instauré afin d'accorder aux personnes aux revenus modestes des aides financières pour l'accès ou le maintien dans leur logement, en cas d'impayé de loyer et/ou de charges ; et ainsi agir contre les situations d'exclusion sociale et de limiter les expulsions et les coupures d'énergie. Une participation qui s'élèverait pour 2022 à 0,61€/hab. soit 151,28€.

Après délibération le CM décide :

- *De ne pas contribuer au FSL.*

5) Mise en conformité au RGPD - Nouvelle nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) au Syndicat Mixte AGEDI

M. Gineste, 1^{er} adj. expose le projet d'adhésion à la prestation de « *mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD* », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

Après délibération le CM décide d'autoriser le Maire :

- *À mutualiser ce service avec le Syndicat Mixte AGEDI,*
- *À signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,*
- *À désigner l'AGEDI, personne morale, comme notre Délégué à la Protection des Données (DPO).*

6) Demande de don de l'association «Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Manosque»

Après avoir entendu l'exposé de M. Gineste, 1^{er} adj. le CM, après délibération (9 pour et 1 abs.) décide :

- *D'accorder la subvention de 100 € à l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Manosque, pour l'année 2023.*

7) Convention INSEE - Transmission d'acte du logiciel WINPOP

Le Maire rappelle la nouvelle acquisition du logiciel WINPOP de l'Editeur AGEDI afin de réduire les coûts financiers et les délais de traitement concourant ainsi à un service de qualité.

Afin d'optimiser cette nouvelle acquisition il est nécessaire de signer une convention avec l'INSEE afin de mettre en place la télétransmission des actes d'état civil et ainsi éviter leur expédition par voie postale.

Après délibération le CM décide d'autoriser le Maire :

- *À signer ladite convention.*
- *À prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission.*

8) Nomination d'un conseiller municipal correspondant Incendie et Sécurité

Le Maire expose au CM que le décret du 29 juillet 2022 précise les conditions d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours : cet élu doit être un « interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies ». Ses missions sont : information, sensibilisation du CM et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours. ...

Après délibération le CM décide (10 pour et 1 abs.) :

- Désigner M. Franck Sauvecanne.

9) Financement : Achat d'un container (entrepôt technique) et son transport 10) Choix d'amortissement du container

G. Guillot, 2^e adj. expose au CM qu'il convient d'acquérir un container afin d'y entreposer tout le matériel technique de la commune (actuellement réparti dans de nombreux lieux différents) ; ainsi que pour une meilleure organisation du travail des agents et aussi libérer le hangar loué à Mme CURNIER (360 €/an).

Cette dépense est inscrite au budget pour un montant de 9 000 €.

Désignations	Dépenses
Container 40' HC 1 ^{er} voyage	4 299.00 HT
Frais de dossier	130.80 HT
Livraison	786.00 HT
Total HT	4 844.00 HT
TVA	968.80
Total TTC	5 812.80 TTC

L'intervention d'une grue mobile est nécessaire pour sa mise en place et ce pour un montant supplémentaire de 814.08 TTC.

Il convient aussi de décider de la période d'amortissement de cet achat au prorata temporis.

Immobilisations	Amortissement
Container	10 ans

Après délibération le CM décide :

- De valider l'acquisition de ce matériel ;
- D'amortir selon la durée indiquée dans le tableau à compter de l'année 2023.

11) Achat du matériel informatique pour le secrétariat 12) Durée d'amortissement du matériel informatique

Le Maire expose au CM qu'il convient d'acquérir du nouveau matériel informatique pour le secrétariat pour remplacer le matériel actuel, obsolète – datant de 2017 et présentant des signes de faiblesse et de lenteur – afin d'optimiser le rendement administratif et d'assurer la sécurité de la sauvegarde des données.

Cette dépense est inscrite au budget pour un montant de 4 500 €.

Désignations	Dépenses	TTC
2 tours informatiques / ordinateurs	3 716.00 HT	1 540.00
Système de protection des données		810.00
Ondulateur – Protection des appareils		430.00
Système d'exploitation – Office Pro Plus 2021		240.00
Livraison et installation		1 440.00
Total		4 460

Il convient aussi de décider de la période d'amortissement de cet achat au prorata temporis.

Immobilisations	Amortissement
Matériel Informatique secrétariat : 4 460.00 €	5 ans

Après délibération le CM décide :

- De valider l'acquisition de ce matériel.
- D'amortir selon la durée indiquée dans le tableau à compter de l'année 2023.

13) Décision Modificative chapitre 024

M^{me} Elizabeth Testu, secrétaire de mairie informe le CM qu'il faut une décision modificative au chapitre 024 permettant d'inscrire la recette de 2 500 € correspondant à la vente du matériel d'occasion à M. Bernard Martin, au Budget 2023.

Après délibération le CM décide :

- D'approuver la décision modificative permettant d'inscrire la recette de 2 500 € au budget 2023.

14) Fixation des tarifs du repas de la fête votive 2023

La commission culture s'est réunie le 22 mai pour discuter des manifestations culturelles et festives ainsi que de la fête votive fixée au 5 août 2023.

Le prix des repas de la fête du village a été revu :

- Repas adulte : 20 € + 2 € de consigne
- Repas enfant : 12 €.

Après délibération le CM décide :

- D'accepter les tarifs sus nommés.

15) Stationnement et fermeture estivale 2023 de la place du village

Le Maire expose qu'il y a lieu d'assurer le bon ordre et la sécurité publique pendant la période estivale sur la Place du village et la Place Daniel Viguiet et propose de voter la mise en place de l'Arrêté municipal n°AR_2013_006 du 6 juin 2013.

Après délibération le CM (8 pour, 2 contre, 1 abs.) décide :

- De mettre en place l'Arrêté municipal n°AR_2013_006 du 6 juin 2013 du 1^{er} juillet 2023 au 4 septembre 2023.

Compte-rendu intégral en ligne sur :

montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2023/10/CR-29-06-23.pdf

16) Syndicat Intercommunal de la Fourrière de VALLONGUES-Vote de l'adhésion de 2 communes

Le Maire rappelle notre adhésion à ce syndicat pour l'exploitation de la fourrière (chiens et chats errants) de Vallongues et informe de la demande d'adhésion des communes de Limans et de Malijai, qui se trouvent dans le périmètre actuel de la fourrière.

Après délibération le CM décide :

- D'adopter l'adhésion des communes de Malijai et Limans.

17) New Deal : Couverture mobile / Projet zones blanches - Changements de points d'intérêts

G. Guillot, 2^e adj. expose la nouvelle situation à propos du déploiement couverture mobile, projet appelé NEW DEAL, sur Montfuron.

Deux des zones de mauvaises connections, relevées précédemment, sont maintenant couvertes à 100% par le relais de Villemus : nous en demandons le remplacement par deux autres secteurs de MONTFURON en zones blanches. Quant à couvrir l'ouest du village et les hameaux des Granges, des Peyres, de Mériton, de Chanteperrix et de Picon, le meilleur emplacement pour une antenne efficace n'est pas au village mais sur la colline qui est au-dessus du ravin des Plâtrières.

Le constat est que ces emplacements sont parfaitement couverts en multi opérateurs, et qu'il convient de déplacer ces POIs sur des emplacements en réelle souffrance de couverture.

Après délibération le CM décide de :

- Voter la suppression du besoin de couverture des POI: 43.837923, 5.6959544 et POI: 43.8360729, 5.693939.
- Voter de nouveaux emplacements POI 1: 43.82746, 5.682148 et POI 2: 43.825964, 5.697088.



1) Révision du tarif de la location de la chapelle pour les associations extérieures à la commune

Le Maire, rappelle au CM les tarifs des services publics de la commune, révisés le 13 avril 2023 et précise que la location de la chapelle Saint Elzéar est à 450 € pour les non-montfuronais et les associations extérieures à la commune. Il propose de définir un tarif spécifique pour les associations non-montfuronaises comme celui des associations montfuronaises (60 €), d'un montant de 150 € (durée de la location maximum 24H) ; sauf pour l'association « Nuits photographiques de Piervert » (qui loue la chapelle sur plusieurs jours) pour laquelle un tarif spécifique a déjà été fixé.

Après délibération le CM décide de :

- *Fixer ce tarif à 180 € à compter du 1^{er} octobre 2023 pour les associations extérieures à la commune.*

2) Financement de l'animation de la montgolfière proposée lors du marché de l'avant Noël 2023

3) Fixation du tarif - ticket/personne pour l'animation de la montgolfière lors du marché de Noël 2023

Le Maire expose qu'il n'y pas lieu de maintenir ces décisions à l'ordre du jour compte-tenu du prix excessif de l'animation de la montgolfière. D'autres pistes d'aides communales sont prévues à l'étude : Château gonflable, le père Noël en parachute ou arrivée en hélicoptère.

4) Acceptation du don de M^{me} Saint-Martin, d'un montant de 17 489.40 € + TVA de 20 %, au compte C10251, afin de financer les travaux d'Enedis pour le raccordement pc 004 128 22 00002 accepté

Le Maire informe le CM qu'il convient de voter l'acceptation du don de Mr et Mme Philippe Saint-Martin, d'un montant de 17 484.40€ + TVA de 20%, au compte C10251, finançant les travaux d'ENEDIS pour le raccordement en électricité de 36kVA triphasé, de la parcelle N°243, section A afin de répondre au projet d'élevage de chevaux dont le permis de construire a été accordé le 17 Avril 2023 à La Ferme de Célestin, M^{me} Mathilde Saint-Martin.

Nom	HT	TVA 20%	TTC
M. et M ^{me} Saint-Martin	17 484.40 €	3 496.88 €	20 981.28 €

Après délibération le CM décide de :

- *D'accepter le principe du don susmentionné sachant que ce montant est susceptible d'être revue comme l'indique le courrier d'ENEDIS du 22/11/2022.*
- *D'accepter son encaissement sur le Compte 10251.*

5) Convention de partenariat 2023 entre l'office de tourisme communautaire et la commune de Montfuron dans le cadre du label «Villages et Citées de Caractère»

Le Maire rappelle que suite à l'adhésion de la commune à ce label « Villages et Citées de Caractère », il a été voté l'adoption de diverses dispositions dont : *la commune de Montfuron s'engage à inscrire la cotisation annuelle sur le budget communal.*

L'Office de Tourisme Communautaire s'étant engagée par convention de partenariat avec notre commune à nous verser 1 000 € correspondant à notre cotisation 2023 au Syndicat Mixte des Villages et Citées de Caractère.

Après délibération le CM décide de :

- *D'autoriser le Maire à signer ladite convention de partenariat dans le cadre de l'adhésion au label « Villages et Citées de Caractère »,*
- *De communiquer sur le soutien de l'OTC du Pays de Manosque dans le prochain « Lou Tambourinaire »,*

6) Acceptation de la cession de l'épaveuse d'occasion pour la somme de 2 500 € et autorisation de son encaissement

Le Maire rappelle que lors de la négociation pour l'achat de la nouvelle épaveuse, une proposition de reprise de l'ancien matériel avait été soumise à la commune et précise qu'il s'agit d'une vente de 2500 € et non pas de 2000 € comme indiqué à l'ordre du jour et s'excuse d'une erreur de frappe ; et expose qu'il n'y a pas lieu de délibérer à ce sujet car il a lui été donné lors du CM du 02/09/2020 délégation de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Compte-rendu intégral en ligne sur :

montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2023/10/CR-03-10-23.pdf

ainsi que les informations et questions diverses :

montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2023/10/Info-03-10-23.pdf

Cependant, il demande l'autorisation d'encaisser le chèque de 2500 € de M. Bernard MARTIN.

Après délibération le CM décide de :

- *D'autoriser l'encaissement ce chèque de 2 500 € pour la cession de l'ancienne épaveuse.*

7) Révision du loyer de la commune - maison de village en location a M. et M^{me} Santiago

M. Gineste, 1^{er} adj. expose aux élus que le dernier indice de référence des loyers (IRL) a été publié par l'INSEE le 13 juillet 2023, pour 2^e trimestre 2023 : *en hausse +3,50 %.*

La maison de village de la commune, située, au 4, rue Grande, louée à M. et Mme Santiago Gonzales, présente des problèmes d'infiltrations d'humidité. Il est nécessaire d'y réaliser des travaux et de prévoir une rénovation énergétique dans le cadre de la Loi énergie-climat.

Il est proposé de ne pas en augmenter le loyer pour cette année. Le manque à gagner est de 23,62 €/mois sur 12 mois, soit 283,45 €. Après délibération le CM décide de :

- *De maintenir le loyer à 674.94€ jusqu'en octobre 2024.*

8) Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de repas du maire à l'occasion du Congrès des Maires 2023 à Paris

M. Gineste, 1^{er} adj. Expose que le maire se rendra à Paris, au Congrès des Maires de France, du 21 au 23 novembre 2023 ; et demander au CM d'accepter la prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de repas durant ce séjour.

Après délibération le CM décide de :

- *D'autoriser le remboursement des dits frais.*

PETITES ANNONCES

À votre service !

La commune se propose de relayer ici vos annonces.

Pour toutes demandes, adressez-vous au secrétariat de mairie au **04 92 76 41 65** ou par e-mail : mairiemonfuron@wanadoo.fr.

DONNE CHIOTS.

5 chiots mâles et 4 femelles de mère Griffon Nivernais et père Setter Gordon, nés le 6 octobre 2023.

Contactez **M. D'Apuzzo** au **0492 76 47 94**.



AU FIL DES SAISONS

LES PAINS D'ÉPICE DE SAINT NICOLAS

Une grande partie du nord et de l'est de l'Europe fête saint Nicolas le 6 décembre. La veille au soir les enfants préparent un verre de vin pour le saint et une carotte pour la mule le matin St Nicolas leur aura laissé quelques petits cadeaux.

Les pains d'épice sont en forme de petits bonshommes pour évoquer les enfants sauvés par le saint.



RECETTE

Ingrédients :

- 100gr de beurre
- 250gr de miel (de Montfuron)
- 125gr de Sucre
- 1 cuillère à café d'épices pain d'épice
- 600gr de farine
- 1/2 paquet de levure chimique
- 1 pincée de sel
- 1 œuf
- Décor
- 1 blanc d'œuf pour 100gr de sucre glace

Préparation :

Dans une casserole faire fondre le miel, le beurre et le sucre.

Préparer la farine en puit dans un grand saladier et y mélanger doucement la préparation chaude.

On obtient une belle boule, la mettre sous vide dans le réfrigérateur pendant 30 min minimum.

Étaler la pâte ,0,5cm d'épaisseur et à l'emporte-pièce former les gâteaux

Cuire 10mn à 190 /200°

Laisser refroidir sur une grille et décorer avec une petite douille .

Les pains d'épices peuvent se garder longtemps dans une boîte en fer.

Pour les curieux la légende de St Nicolas est disponible à la médiathèque de Montfuron.

Bon appétit

Sophie BARTHÉLÉMY /
Conseillère municipale

Montfuron en fête !

Le Père Noël en parachute !
Arrivée du Père Noël (parachutage, entre midi et 14h).

à partir de 9h
sur la place du village

Dimanche 19 novembre 2023
d'Avant
Marché Noël
Producteurs & artisans locaux

• Restauration rapide sur place & Vin chaud
• Animations gratuites tout le long de la journée.

Une manifestation organisée par **Les Lys des Champs** avec la **Commune de Montfuron.**

Pas de DAB sur place. Respect des consignes sanitaires.

Sources Photos Internet - Droits Réservés

CRECHE DE MONTFURON

Horaires de visite.

La crèche de Noël sera dévoilée **le dimanche 19 novembre**, toute la journée, à l'occasion du **marché de l'Avent**, puis ouverte **les samedis et dimanches après-midi de 14h30 à 17h**, du 16 décembre au 14 janvier, puis sur demande jusqu'au 4 février.

PORTRAIT DE MONTFURONNAIS

Qu'il s'agisse d'habitants permanents ou de résidents secondaires, Montfuron a toujours compté en son sein d'éminentes personnalités. Qu'il s'agisse d'un ancien ministre, d'une actrice hollywoodienne, de cinéastes, d'artistes peintres, de brillants avocats, de professeurs, d'un directeur régional de banque ou encore de capitaines d'industries ; leurs rayonnements ou leurs auras dépassent largement le cadre modeste de notre village.

De certains d'entre eux, partis pour l'au delà, nous ne conservons, certes, plus qu'un souvenir ému ; mais d'aucun continuent à faire de notre village un endroit à part...

C'est le cas de **Laura Chaubard**, que beaucoup parmi nous connaissent : fille d'Élise Feller – qui vit une partie de l'année au cœur du village, sœur d'Étienne mais aussi de Camille – aujourd'hui maire de Montlaux ; **Laura a passé depuis son plus jeune âge une partie de ses étés en vacances dans notre village.**

Polytechnicienne – experte en intelligence artificielle – nous savions qu'elle avait été nommée en 2019 à la tête de l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette...

Cependant lors de la diffusion télévisuelle du dernier défilé du 14 juillet, quelle ne fut pas notre surprise d'entendre son nom cité lors du passage des élèves de la prestigieuse École Polytechnique. En effet, après un brillant parcours à la direction générale de l'Armement puis comme conseillère innovation auprès de la ministre des Armées, et enfin comme **Directrice Générale de la Villette** ; Laura Chaubard a été promue début octobre, **Directrice Générale de l'École Polytechnique. Elle est d'ailleurs la première femme à occuper ce poste...**

En vacances à Montfuron, cet été, elle a bien voulu répondre à nos questions et ainsi inaugurer notre rubrique portrait.



Laura CHAUBARD

43 ans, française.

Mère de 2 filles, de 9 ans et 13 ans.

Ingénieure générale de l'armement, de 2^e classe.

Chevalier de la Légion d'honneur.
Chevalier de l'ordre national du Mérite.

Directrice générale de l'École Polytechnique.

1) Que peux-tu nous dire à propos de ton attachement à Montfuron et de ce que ce village représente pour toi ?

« Montfuron c'est là où je passais tous mes étés. Mes parents étaient enseignants et au début des vacances, on chargeait la voiture de bagages et on descendait... Montfuron pour moi représente la liberté : à l'époque le village grouillait d'enfants, on pouvait jouer et y passer ses journées et ses soirées en toute autonomie, que ce soit dans les rues ou au Castelas. J'y étais très amie avec Lumnije Nerguti. C'était très différent de Paris... »

2) À propos des intelligences artificielles... Elles sont déjà incontournables dans nos vies, mais leurs futurs développements inquiètent. Quelle est ton analyse.

« Les IA ne sont que des outils informatiques qu'il faut appréhender. Les craintes et inquiétudes viennent surtout du mot « intelligence » qui n'est vraiment pas approprié. Il s'agit essentiellement de programmes conçus pour reproduire des tâches de manière aussi – voire plus – performante que les humains. Ça existe depuis longtemps, comme par exemple les programmes des calculatrices. Ce qui est nouveau c'est, d'une part, que des programmes soient conçus pour reproduire des tâches liées au langage, à la pensée ou à la créativité. Et d'autre part que ces algorithmes fonctionnent à partir de « bains d'exemples ». Un programme ne comprend pas la grammaire et ses règles. Par contre, à partir de son bain d'exemples, il peut relever que statistiquement, pour « nous + manger = », on

écrit plus souvent « nous mangeons » et même « nous mangeons un fruit » qu'autre chose. **En fait, il s'agit d'intelligence très sommaire.** Le seul problème, actuellement, c'est que les « bains d'exemples » proviennent d'Internet alors qu'Internet regorge d'erreurs et de « fake news ». Les IA ne sont pas dangereuses en soit... Comme pour tous les outils le risque vient de la façon dont on s'en sert. »

3) Après avoir été élève de la plus prestigieuse des « grandes écoles » de France, tu y es de retour en tant que directrice... Qu'est-ce que cela représente pour toi ?

Souhaites-tu (ou as-tu pour mission de) donner à cette institution une impulsion nouvelle ? Dans une direction particulière ? Ou simplement assurer une certaine continuité pour qu'elle reste un centre de l'excellence et de l'innovation ?

« Pour commencer, rappelons que je ne suis pas la seule Montfuronaise à être polytechnicienne : Jérôme – nous sommes de la même promo – et Antoine Pardigon, ainsi que leur père y ont étudié. Évidemment, j'avais un fort attachement à cette école qui m'a beaucoup appris et fait grandir ; et qui m'a offert de belles opportunités. Pour autant, j'essaie de ne pas la diriger comme une « ancienne élève » mais de garder une certaine distance, de ne pas m'identifier aux élèves ou à être identifiée par eux comme l'une des leurs. J'y suis aidé par le fait qu'en 20 ans les élèves ont beaucoup changé : très différents, ils sont préoccupés par les enjeux environnementaux, plus ouverts au monde et aussi plus inquiets.

Concernant la direction à donner à l'établissement, deux enjeux sont à relever ; pour lesquels je dois trouver le bon équilibre. D'une part s'inscrire dans la compétition mondiale de l'enseignement supérieur et de la recherche. D'autre part conserver la singularité de cette école à statut militaire avec une tradition de pluridisciplinarité, un lien avec l'état et un sens du service et de l'intérêt collectif. Contrairement aux universités qui forment de purs scientifiques, notre but est plutôt de former des cadres de haut-niveau, avec un fort bagage scientifique mais sans délaisser le sport ou les humanités. »



4) Peux-tu t'appuyer pour cela sur ton expérience de directrice du Parc et de la Grande Halle de la Villette ?

« Oui. La Villette est une utopie culturelle passionnante, un milieu fantastique qui s'inscrit dans un écosystème urbain très particulier... mais c'est surtout un « site » qui vit jour et nuit. Le diriger était un poste à 360° où il fallait aussi bien en gérer la direction artistique et scientifique que l'entretien des bâtiments. Diriger l'école Polytechnique, c'est aussi un poste à 360° avec la direction des enseignements mais aussi la gestion et l'entretien du site. »

PS : Quant on s'adresse à toi, doit-on dire « Mon général » ? ou « M^{me} la directrice » ?

« Générale... Mon Général étant un titre réservé aux hommes, on dit « Générale ». »

SD/

ÉCLAIRAGE PUBLIC De nouveaux lampadaires LEDs.

DLVAgglo est en charge de l'entretien et de la rénovation de l'éclairage public avec, depuis sa création, un programme continu de remplacement des anciennes installations par des équipements Led, qui éclairent plus et consomment moins. Une politique de sensibilisation aux économies d'énergie est également menée.

Ce programme, débuté en 2017 a déjà permis d'installer 3500 Led, soit un investissement de plus d'un million d'euros (uniquement pour la fourniture). Ce sont les communes les plus éloignées de Manosque, où sont installés les services techniques, qui sont équipées en priorité, afin d'éviter de longs déplacements en cas de panne.

Cela signifie aussi que, même si plus de deux tiers des communes sont désormais équipées, les Led ne représentent aujourd'hui qu'un tiers de l'ensemble des points lumineux du territoire. **Il en reste encore en effet plus de 9000 à changer...**

Bien entendu, à chaque fois qu'un ancien équipement tombe en panne, il est systématiquement remplacé par de la Led. Depuis 2017, la technologie s'est déjà améliorée...

Aujourd'hui, les services techniques effectuent des tests pour vérifier que le seul changement de l'ampoule (et non de la lanterne complète) permet de conserver un même niveau de fiabilité. Sachant que la différence de prix entre les deux est considérable... **L'ampoule seule étant quasiment dix fois moins chère !**

Enfin, concernant la durée de vie des Led, DLVAgglo bénéficie d'un retour d'expérience conséquent puisque les toutes premières Led, à Volx et Manosque, avaient été testées en 2011, et elles fonctionnent toujours aujourd'hui !



Sur la commune de Montfuron c'est 48 lanternes remplacées de 100 et 150 watts au mois de juin 2023 pour un montant d'environ 24 000.00 €.

L'économie attendue est de 35 à 40 %.

Enfin, 2 lanternes ont ajoutées pour une uniformité d'éclairage.

Manon FELICIAN /
DLVAgglo

TAD 127 Transport à la demande Montfuron > Manosque

Le transport à la demande est mis en place par DLVAgglo pour équilibrer la desserte territoriale en permettant aux habitants de se déplacer **dans des secteurs où la densité de l'habitat est faible et où la fréquentation ne justifie pas la mise en place de lignes régulières.**

Il permet de se rendre dans le bourg le plus proche ou d'effectuer une correspondance avec une ligne de transport structurante par le biais **d'une ligne dite virtuelle : c'est-à-dire que la ligne, les horaires, les points d'arrêts sont déterminés à l'avance mais le trajet n'est déclenché que sur réservation.**

Les points d'arrêts, les fréquences et le numéro de réservation sont précisés **sur les fiches horaires** et sur le site : mobilite.dlva.fr

Les tarifs en vigueur sont les mêmes que ceux des lignes régulières : **Pass Annuels, Pass Mensuels, Pass 10 voyages (10€) et Ticket Unitaire (1,50€).**

La réservation est obligatoire pour déclencher le service ou le passage à un arrêt. Elle entraîne la mise en place d'un service ou le rattachement à un service déjà déclenché et pouvant répondre au besoin. Dans le cas où aucune réservation n'est faite, il n'y a pas de service.

La réservation doit être effectuée au plus tôt quinze jours à l'avance et **au plus tard à 17h la veille du mardi au vendredi, avec une réservation au plus tard le vendredi 17h pour les courses du lundi.**

Elle peut concerner plusieurs dates et vous devez préciser le point d'arrêt de départ et d'arrivée, ainsi que les horaires souhaités. Pour les personnes à mobilités réduites, il faut le mentionner lors de la réservation. Pour les personnes en situation de handicap, si un accompagnateur obligatoire est mentionné sur la carte d'invalidité son titre de transport est gratuit.

N° de réservation : 0 800 870 942
ou 04.92.70.85.90.

Manon FELICIAN /
DLVAgglo



Le TAD dessert deux zones géographiques gérées de manière indépendante.

Les points d'arrêt TAD du TRANSAGGLO sont limités à un point d'arrêt par commune, dans le but de mutualiser les demandes. La prise en charge ou la dépose ne peut se faire que dans ce cadre. Toute autre demande sera étudiée par le service.



MONTFURON Villages et Cités de Caractère.

Depuis le 1^{er} janvier, notre département compte trois nouvelles communes labellisée Villages et Cités de Caractère. Parmi elles, notre village, Montfuron accède à ce label qui distingue 15 villages dans les Alpes de Haute-Provence et les réunit autour d'une charte de qualité visant à les préserver, les restaurer et à les mettre en valeur. Ce sont surtout des lieux à découvrir, riches en patrimoine et espaces

naturels remarquables.

Pour notre commune, le dossier a été encouragé par l'**Office de Tourisme communautaire Durance Luberon Verdon**, qui prend également en charge le coût de notre adhésion (1000 €) au Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère.

SD/

Sources : www.villagesdecaractere04.fr

et : www.durance-luberon-verdon.com

NUMEROS UTILES :

Administration

Mairie : 04 92 76 41 65.
Police : 17.
Gendarmerie : 04 92 72 00 48.
Préfecture : 04 92 36 72 00.
Urbanisme / Demandes dématérialisées :
dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-dlva

Urgences et Santé

Pompiers : 18.
SAMU : 15.
Médecin de garde : 118 500.
Pharmacie de garde : 3237.
Sage-femme libérale : 07 49 14 67 48
(M^{me} Alexandra Cabiran, 8 Av. J. Gineste)

Ramassage Encombrant

DLVAgglo : 04 65 10 01 35.

Transport

Kévin Taxi : 06 07 01 40 92.

ÉTAT CIVIL



Naissances :

- **Soukeina Houamel** née le 16 mai 2023, à Montfuron !
C'est la première naissance à Montfuron... depuis 1932 !
- **Shanna De Castro-Diasson** née le 8 août 2023, à Manosque.
Fille de Laura Diasson et Rémi De Castro.
- **Juliette Teissier** née le 6 octobre 2023, à Pertuis.
Fille de Justine Langlade et Bastien Teissier.



Décès :

- **Jacqueline Ricavy** décédée le 16 juillet 2023.

COMMERCES, ACTIVITÉS & ARTISANAT

Restaurant « Chez Éric ».

Le restaurant incontournable de notre région !
Ouvert toute l'année (réservation conseillée).
Tél. : 04.92.77.75.32.



« Bric Bar Broc » café brocante.

Ouvert les après midi du jeudi au dimanche et tous les jours en saison estivale (sauf le mardi).
Tél. : 04.92.76.45.10.

Cours tapisserie & couture.

Redonner vie à un vieux fauteuil, réaliser des coussins... Tous les mardis, Sophie Barthelemy vous prodiguera tous les conseils & techniques.
Tél. : 06 60 94 24 13.



« Chez Jean-Lou ».

Pension pour animaux / Ouvert toute l'année.
Sylvie Nerguti prend soin de votre animal lors de vos vacances ou déplacements professionnels.
Tél. : 06 86 79 15 04.

« Jean-Christophe Dablemont ».

Sculpteur céramiste, Jean-Christophe vous reçoit dans son atelier à Montfuron, sur RDV.
Tél. : 06.49.84.29.76.



« Bambino Pizza ».

Pizzas au feu de bois, salées... & sucrées.
À Montfuron, sur l'aire d'accueil (parking), tous les jeudis soirs à partir de 18h.
Tél. : 06.19.34.53.62.

« André Faivre ».

Sculpteur sur bois. « André Faivre sculpte, osculte les méandres attachants de la libre conscience ».
Tél. : 06.70.13.61.54.



« L'Abeille du Moulin ».

Apiculteur récoltant, Bastien Castaner vous propose ses miels (toutes fleurs, montagne, lavande), ainsi que ses nougats et pains d'épice.
Rue du moulin à vent - Tél. : 06.77.75.17.56

« Le Moulin des Granges ».

Étienne Loir est moulinier producteur d'huile d'olive bio
Tél. : 06.20.50.63.46
Web : lemoulinidesgranges.wordpress.com



« Chalory ».

Pierre Chalory, artiste contemporain.
Peinture surréaliste, sculptures, systèmes audio-philos à lampe...
Tél. : 06.49.64.51.76



« Cercle Républicain ».

Débit de boisson associatif, lieu de convivialité - à dispo. des assoc. montfuronaises (réunions...) - Ouvert tous les vendredis soirs à partir de 19h.
Tél. : 06.16.34.44.11 ou 06.14.90.46.53